



**B.A.F.**

**Sommaire**

Le mot du DNA

Procédures après tournoi

Justificatifs domicile

Statut et indemnités

PDF Handbook Fide

Attestation supervision

Forfaits injustifiés

Challenge-blitz  
BNP-Paribas

Corrigés examens de  
juin 2010



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS  
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

# BULLETTIN

des

# ARBITRES FÉDÉRAUX

D.N.A. – F.F.E.  
BP 10054  
78185 St Quentin en  
Yvelines Cedex

BAF n° 126 – page 1

N°126  
Octobre 2010

# SOMMAIRE DU BAF N°126

Le mot du Directeur national de l'arbitrage .....	3
Nouvelles procédures d'après tournoi.....	4
Listing des pièces constituant un justificatif de domicile ou de résidence.....	5
Lettre du Président de l'AFCAM : statut et indemnités des arbitres.....	6
Article « Niches fiscales et indemnités d'arbitrage ».....	7
Formulaire de déclaration des indemnités d'arbitrage.....	8
Handbook de la FIDE, lien vers fichier PDF.....	9
Attestation de supervision.....	10
Bilan saison 2009/2010 du Directeur des Tournois, Titres et Sanctions + liste joueurs suspendus.....	11
Forfaits injustifiés.....	12
Liste membres DNA.....	13
Superviseurs, Directions Régionales de l'Arbitrage, Stages annoncés.....	14
Questions réponses d'arbitrage et techniques + challenge-blitz BNP-Paribas.....	15
 <b>Examens de juin 2010</b>	
UV 1 sujet .....	16
UV 1 corrigé .....	19
UV 1 bis sujet.....	21
UV 1 bis corrigé.....	22
UV 2, sujet .....	24
UV 2, corrigé .....	27
UV J, sujet.....	30
UV J, corrigé .....	32

Directrice du Bulletin des Arbitres Fédéraux :  
Claire Pernoud – e-mail : [claire.pernoud@orange.fr](mailto:claire.pernoud@orange.fr)

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Échecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.



# LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

*Par Gérard HERNANDEZ*

Chers collègues,

Avec son lot de questions sur les points de règlements qui ont changé, les transferts de joueurs, la position des étrangers, les prises de licences, j'en passe et des meilleurs, ça y est la rentrée échiquéenne est bien lancée. Et bien entendu à qui pose-t-on ces questions sinon à l'arbitre du club qui comme le croient certains, détient la science infuse. Mais pour que celui-ci puisse répondre encore faut-il qu'il ait lu les règlements ou tout du moins sache où les trouver.

Comme cela va devenir une habitude, ce début de saison voit également son contingent d'arbitres inactivés. Comme par hasard cela entraîne une multiplication des journées de formation continue en ces mois de septembre et d'octobre, alors que tout le long de l'année c'est plutôt calme de ce point de vue là.

Force est de constater qu'une recrudescence d'abandons lors des dernières rondes, vient gêner le bon déroulement de nos tournois. Je rappellerai simplement, que des sanctions sont prévues pour dissuader cette pratique. En effet tout forfait non justifié entraîne une suspension de licence de trois mois. Encore faut-il faire le nécessaire ! C'est-à-dire demander la raison de l'abandon au joueur oralement ou par courrier. Le formulaire T9 qui figure dans le fichier « gestion des tournois » est un exemple de lettre à envoyer à la personne concernée.

Si la réponse ne justifie pas à vos yeux un départ de la compétition, le signaler dans son rapport vers le Directeur des Titres et sanctions qui appliquera la procédure prévue.

La suspension de licence interdit aux joueurs de pratiquer toute compétition homologuée durant la durée de la sanction. C'est pourquoi il est nécessaire avant tout arbitrage que vous aurez à effectuer, de consulter sur le site fédéral à la rubrique « discipline » la liste des joueurs suspendus et évidemment de refuser qu'ils s'inscrivent dans le tournoi.

Depuis quelques années il n'est plus obligatoire de former une commission d'appel dans nos compétitions. Toutefois je conseille de prendre l'habitude d'en faire une. Cela peut régler très vite des conflits mineurs sur place et éviter d'encombrer la CAS (Commission d'Appel Sportif) de demandes qui ne méritent pas une procédure trop lourde.

Depuis le mois de juillet la procédure de rapport de nos tournois a évolué. Celle-ci est rappelée dans la rubrique « La DNA vous informe ».

Vous trouverez également la lettre du Président de l'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisports) adressée aux Fédérations sportives, concernant l'avenir de la loi Humbert votée en Octobre 2006 et portant sur le statut des arbitres.

Quatorze de nos confrères ont obtenu les 80% de bonnes réponses nécessaires et obligatoires à l'obtention d'une norme conduisant au titre d'arbitre FIDE. Félicitations à eux tous. Charge à eux d'effectuer les arbitrages nécessaires qui permettront d'envoyer leur dossier vers la FIDE. Tous les formulaires dûment remplis sont à me faire parvenir par courrier papier ou mail.

Félicitations à tous nos futurs collègues qui ont réussi avec succès les épreuves d'examen de juin dernier ; 73% ont obtenu l'UV1, 82% l'UV1bis, 45% l'UV2 et 100% UVJ.

Pour terminer, chers amis n'hésitez pas à faire remonter via vos DRA ou directement vers moi, toutes les remarques constructives que vous souhaitez faire.

Bonne lecture à tous,

Gérard Hernandez  
Arbitre Fide

*Directeur National : Gérard HERNANDEZ - 2, rue du Clair Matin - 01500 Saint Denis en Bugey - Tél. 06 87 13 62 24 - hnz.gerard@wanadoo.fr*



## LA D.N.A. VOUS INFORME...

### 1) Nouvelle procédure d'après tournois :

La procédure administrative des tournois concernant les compétitions comptant pour le Elo national et Fide a évolué. Dorénavant :

- Les demandes d'homologation se font comme d'habitude via le site FFE ou par courrier auprès **du siège fédéral**,
- Le chèque des droits d'homologation et son imprimé sont à faire parvenir également au siège fédéral,
- La boule Papi est à envoyer à Erick Mouret,
- Les imprimés de normes éventuelles sont à adresser à Jordi Lopez au siège fédéral,
- Le rapport simplifié par mail ou par courrier envoyé à Dominique Dervieux reste habituel.

### TRAITEMENT DES TOURNOIS joués au système suisse en cadence lente ou en « 61 minutes »

#### CHECK-LIST

Formulaire T5 Ter / DNA

	Secrétariat fédéral	Directeur des Titres
1. Page de garde		X
2. Liste alphabétique des compétiteurs		X
4. Grille américaine		X
5. Règlement Intérieur du Tournoi		X
6. Sauvegarde informatique + « exportations »	X	
7. Attestations de normes (formulaires FIDE) <i>le cas échéant</i>	X	
8. Récapitulatif des participants		
10. Droits : facture et chèque	X	
11. Fiche d'indemnisation de l'arbitre		X
12. Liste des prix distribués		
13. Attestation de Stage Pratique portant sur un stagiaire ou candidat		X
14. Rapport disciplinaire (le cas échéant)		X

Date limite d'expédition : le rapport **complet (avec le numéro d'homologation FFE)** doit être adressé au plus tard à J + 7 en tarif lettre urgente au secrétariat fédéral et au Directeur des Titres au tarif normal ou par INTERNET. Le jour J correspond à la date de la dernière ronde. Le non-respect de cette directive implique une amende de 67 euros à payer par l'organisateur. Conformément à l'article 33.3 du RIDNA, un arbitre ne se conformant pas à ces directives et ne respectant pas le délai "J + 7" peut être sanctionné par la DNA. Le rapport technique d'un tournoi est toujours établi et signé par l'arbitre principal en personne.

Il convient d'adresser à l'organisateur une version personnalisée du rapport technique, comportant les pièces susceptibles de l'intéresser.

Adresse du secrétariat fédéral : Fédération Française des Échecs, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines Cedex

Pour les tournois homologués par les ligues la procédure reste inchangée.

**2) Pour nos collègues directeurs de groupe, ci-dessous le listing des pièces constituant un justificatif de domicile ou de résidence.**

---

**Source du Ministère de l'Intérieur.**

**Si vous possédez un justificatif de domicile à votre nom (cas le plus fréquent) :** un seul document est requis. Vous pouvez présenter :

- un avis d'imposition ou de non-imposition ;
- ou une quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement ;
- ou une facture récente d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe ou mobile);
- ou un acte de propriété ou un contrat de location en cours de validité.

**Si vous habitez chez un particulier (parents, amis... etc.) :** il faut présenter les documents suivants :

- un document fourni par l'hébergeant attestant sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de trois mois
- et une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de l'hébergeant
- et un document officiel montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (permis de conduire, feuille d'imposition, carte de sécurité sociale, titre d'allocations familiales, document de l'Agence Nationale pour l'Emploi).

**Si vous résidez à l'hôtel :** il faut présenter les documents suivants :

- une attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel
- et une pièce officielle, au nom de l'usager portant la même adresse (permis de conduire, feuille d'imposition, carte de sécurité sociale, titre de pension, titre d'allocations familiales, document de l'Agence Nationale pour l'Emploi).

**Si vous logez dans une caravane :** il faut présenter les documents suivants :

- un acte de propriété du terrain ou un bail de location
- et une pièce officielle au nom des intéressés portant la même adresse.

**Si vous êtes sans domicile stable (ou sans domicile fixe : SDF) :** vous pouvez, sous certaines conditions, élire domicile auprès :

- des organismes et associations humanitaires (ATD quart monde, Secours catholique...) ou gérant des centres d'accueil ou d'hébergement et agréés à cet effet,
- des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des services départementaux d'aide sociale,
- des associations agréées pour recevoir les demandes de RSA.

Il sera fait mention sur la CNI sécurisée de l'adresse de cet organisme, pas sa dénomination.

**LETTRE de Patrick VAJDA - Président de l'AFCAM à tous les Présidents de Fédérations sportives.**

Monsieur le Président

L'article du Point ci-joint, et l'enquête effectuée en Mai par la Cour des Comptes nous font craindre le pire sur l'avenir de la loi Humbert votée en Octobre 2006 et portant statut des arbitres.

L'un des reproches que nous a fait l'auditeur à la Cour de Comptes, est que cette loi ne permet aucun contrôle car la plupart des arbitres ne tient pas à jour le relevé annuel d'activité sur lequel les indemnités d'arbitrage doivent être portées.

Cette fiche annuelle que je vous joins en annexe est le seul élément qui, en cas de contrôle de l'URSSAF ou du trésor, permettra à l'arbitre de faire la preuve qu'il ne dépasse pas le plafond annuel de 14,5% du PASS (soit 5 020 euros en 2010). Cette fiche n'est pas un pensum, elle est un instrument de protection, pour 99% de nos arbitres Français, qui sont en dessous du plafond.

Comme vous le savez sans doute je suis escrimeur et j'ai demandé au bureau de ma Fédération de bien vouloir traduire dans son règlement financier et dans son règlement intérieur, cette nécessité que je considère comme absolue.

Voici le texte qui a été adopté par le bureau de la FFE et qui sera dans quelques jours adopté par son comité directeur.

**Par application de la loi d'Octobre 2006 concernant les arbitres il est demandé à ceux ci de remplir le formulaire ci joint tout au long de l'année. Ce formulaire mentionne les indemnités d'arbitrage perçues durant une saison, et permettra ainsi à l'arbitre de savoir s'il est au dessus ou en dessous de 14,5% du plafond annuel de la sécurité sociale (soit 5020 Euros en 2010), ce plafond étant soumis à variation chaque année. Ceux qui dépassent ce montant devront OBLIGATOIREMENT en faire la déclaration à la direction financière de la FFE et à la CNA. Ceux qui le dépassent et ceux qui ne le dépassent pas devront impérativement conserver ce formulaire pendant 3 ans (plus l'année en cours) afin de prouver, s'il en est besoin, aux trésor public ou à la sécurité sociale, qu'ils ne sont redevables d'aucune charge.**

**Cette exigence qui touche tous les arbitres sans exception, est faite essentiellement pour protéger les arbitres afin qu'ils puissent parer à toute éventualité en cas de contrôle par les autorités publiques.**

L'AFCAM tient tout particulièrement à ce que la loi de 2006 demeure vivante et que les arbitres ne soient pas assimilés à des "profiteurs" de niches fiscales. Aussi l'adoption d'un texte comme celui repris ci-dessus serait un bon point au regard des critiques dont les arbitres sont victimes, d'une manière totalement infondée.

Je vous remercie par avance de votre aide et vous prie d'accepter mon cher Président mes plus sincères salutations sportives.

Patrick Vajda  
Président de l'AFCAM

## 486 niches

Parmi les 486 niches subsistent encore bien des curiosités. On ne s'étonnera pas que la Corse soit détentrice du record des niches de toutes sortes, dont la fameuse exonération de droits de succession sur les biens immobiliers (qui prendra fin en 2012). Dans cette liste à la Prévert, on remarque aussi :



- Réduction d'impôt de 500 euros pour les propriétaires de maisons exposées aux feux de forêts qui cotisent aux as-

sociations de lutte contre l'incendie.

- Exonération définitive de taxe sur les assurances vie souscrites par des

Français quand ils étaient non-résidents.

- Exonération d'impôt des gains rapportés par un cheval de course confié à un entraîneur et des plus-values en cas de vente.

- Exonération d'une fraction des sommes perçues par les arbitres et juges sportifs.

- Exonération d'impôt sur le montant du prix Nobel et autres récompenses internationales.

- Exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux sur les prêts familiaux...

# FORMULAIRE DE DECLARATION DES INDEMNITES D'ARBITRAGE

FEDERATION FRANÇAISE DE .....

.....

**ANNEE 20...**

**NOM DE L'ARBITRE :** .....

**N° DE LICENCE :** .....

**CLASSIFICATION :** (*ex : arbitres de « base », d' « élite », de « haut-niveau »*)  
.....

**NIVEAU DE COMPETITION :** (*ex : local, départemental, régional, national, international*) à indiquer dans le tableau

**TABLEAU A REMPLIR AU FIL DES MANIFESTATIONS ARBITREES PUIS CUMULER SUR LE MOIS**

MOIS	NOMBRE DES MANIFESTATIONS ARBITREES	TYPE DES MANIFESTATIONS ARBITREES	REMUNERATIONS PERCUES AU COURS DU MOIS	ORGANISMES PAYEURS
JANVIER				
FEVRIER				
MARS				
AVRIL				
MAI				
JUIN				
JUILLET				
AOUT				
SEPTEMBRE				
OCTOBRE				
NOVEMBRE				
DECEMBRE				
<b>TOTAL PERCU</b>				

SI TRANSMISSION LORSQUE PLAFOND EST ATTEINT - DATE et SIGNATURE de l'ARBITRE ou JUGE

Merci de noter dans vos agendas  
**les prochaines dates de sessions d'examens d'arbitrage :**

**samedi 27 novembre 2010**  
**samedi 26 mars 2011**  
**samedi 18 juin 2011**

## Handbook de la FIDE

"La FIDE a rédigé un document rassemblant les règles internationales, les documents ayant pour objet le traitement des normes, etc...  
Ce document est disponible en ligne sur le site de la FIDE. A ce jour, il n'existe aucun autre support autre que celui du site.

N'ayant pas toujours un accès au Web lors des compétitions, un arbitre voulant consulter le Handbook s'en trouve pénalisé.

Aussi, Xavier Lamot, AF2, a pris son courage à deux mains et l'a remis en forme informatisée.  
Il est à votre disposition au format PDF là :

<http://www.ligerechecs.fr/spip/spip.php?article316>

Espérant que vous en ferez un bon usage.  
Merci à Xavier pour ce travail utile à tous.

***Mise en garde : vérifiez bien que le pdf est à jour.***

***La FIDE change parfois ses règles sans prévenir.***

**DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE**

**ATTESTATION DE SUPERVISION**

Date : \_\_\_\_\_ Ligue : \_\_\_\_\_  
 Superviseur : \_\_\_\_\_

Arbitre : _____	Titre : _____
Tournoi : _____	Dates : _____
Cadence : _____	
Nombre de rondes : _____	Logiciel d'appariement : _____

<b>GESTION DE TOURNOI</b>				<b>Remarques :</b>
Vérification des licences – attestation sur l'honneur -	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		
Affichages : règles du jeu, règlement intérieur, commission d'appel, liste des prix, appariements, classement	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		
Respect des règlements F.I.D.E. et F.F.E, Présence en salle, Respect des horaires, Cérémonie de remise des prix	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		
Maîtrise des appariements	bonne <input type="checkbox"/>	moyenne <input type="checkbox"/>	insuffisante <input type="checkbox"/>	
Gestion des incidents	bonne <input type="checkbox"/>	moyenne <input type="checkbox"/>	insuffisante <input type="checkbox"/>	
Gestion de zeitnot	bonne <input type="checkbox"/>	moyenne <input type="checkbox"/>	insuffisante <input type="checkbox"/>	
Perception de l'arbitre par les joueurs	bonne <input type="checkbox"/>	moyenne <input type="checkbox"/>	insuffisante <input type="checkbox"/>	
Perception de l'arbitre par l'(les) organisateur(s)	bonne <input type="checkbox"/>	moyenne <input type="checkbox"/>	insuffisante <input type="checkbox"/>	

Au vu des éléments observés ci-dessus, j'atteste en ma qualité de Superviseur que le supervisé <sup>1</sup>

- ✓ Est apte à prétendre au titre d'arbitre fédéral \_\_\_\_
- ✓ N'est pas apte à prétendre au titre d'arbitre fédéral \_\_\_\_
- ✓ Est vivement invité à suivre un stage de recyclage.

Fait à \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles.



## Rubrique du directeur des tournois, titres et sanctions

### Bilan de la saison 2009/2010

615 rapports techniques ont été envoyés par les arbitres.

Ont été titrés : 5 AF1, 7 AF2, 30 AF3, 143 AF4 et 24 AFJ.

En parcourant les rapports techniques, je note bien souvent des erreurs et des imprécisions qui, malgré mes remarques, perdurent dans les rapports suivants. Mesdames, Messieurs les arbitres, remplissez votre mission !

Rappel : Pour les titres, les candidats reçoivent un email de confirmation, voient leur nom apparaître avec leur nouveau grade d'arbitre sur le site fédéral ou sont prévenus par leur DRA.

Titres : Pour ceux qui le désirent, il est possible de leur envoyer un courrier postal attestant de leur titre (pour faire valoir ce que de droit). Il suffit de m'en faire la demande.

Il n'y a plus actuellement de « Diplôme d'arbitre fédéral ».

Le modèle de rapport technique simplifié a été mis à jour. Il se trouve là :

<http://www.echecs.asso.fr/Arbitrage/Rapporttechnique.zip>

## Liste des joueurs suspendus

CODE FFE	NOM	PRENOM	TYPE	DEBUT	FIN	POSITION
V01419	RIVES	Sylvain	SUSPENDU	01/09/2010	01/12/2010	SUSPENDU
A58021	DURAND	Victor	SUSPENDU	10/09/2010	10/12/2010	SUSPENDU
A66707	HUCHET	Claude	SUSPENDU	13/09/2010	13/12/2010	SUSPENDU
G62939	VOGLIQI	Xhemshid	SUSPENDU	13/09/2010	13/12/2010	SUSPENDU
U01311	MONCOURTOIS	Vincent	SUSPENDU	15/10/2010	15/01/2011	SUSPENDU
A69475	MICOULEAU	Patrick	SUSPENDU	05/07/2008	05/07/2011	SUSPENDU
J00562	HOUSSEAU	Christophe	SUSPENDU	12/03/2009	12/03/2019	SUSPENDU
en attente						
H01048	BORDEAUX	Jacques	ATTENTE	01/02/1996	01/01/2026	CND

liste au 1er octobre 2010

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut-être obtenue à tout moment à l'adresse suivante : <http://www.echecs.asso.fr/Discipline/Documents/Sanctions.pdf> auprès de la F.F.E. ou auprès du Directeur :

Dominique DERVIEUX, 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS  
e-mail : [dtsdna@gmail.com](mailto:dtsdna@gmail.com)

## Le Forfait injustifié

Le forfait injustifié est une plaie dans les tournois que nous arbitrons. Cela occasionne des gains sans jouer à des participants qui attendent longtemps et en vain la venue d'individus égoïstes.

Quand cela se produit comme souvent lors des dernières rondes, cela peut fausser les classements pour les prix.

Le devoir des arbitres est de sanctionner de tels comportements. La marche à suivre est simple :

- ✓ Envoyer par courrier à l'individu une demande d'explication, le formulaire T9/DNA. L'adresse du joueur peut être demandée au secrétariat fédéral ou au directeur des sanctions de la DNA.
- ✓ Suite au délai de réponse, en cas d'absence de réponse ou d'absence de motif justifié, signaler cet abandon non justifié au D.T.T.S. de la DNA qui appliquera à l'encontre du joueur une suspension de licence de trois mois.
- ✓ Le joueur a la possibilité de faire appel (suspensif) de cette décision auprès du président de la Commission d'Appel Sportif sous un délai de 10 jours après réception du courrier recommandé.

Formulaire DNA / T9

Coordonnées de l'arbitre

--

....., le.....

Monsieur (Madame).....

Vous avez participé au tournoi de.....que vous avez abandonné avant la fin du tournoi, après la.....ronde sans me prévenir de votre départ. Vous avez donc été apparié contre une personne qui vous a attendu en vain. Je vous prie de bien vouloir m'indiquer dans les plus brefs délais le motif justifié de votre abandon.

**Sans réponse de votre part** au plus tard le....., je serais hélas dans l'obligation, en tant qu'arbitre principal de ce tournoi, de signaler cet abandon non justifié à la Direction des Tournois (Fédération Française des Échecs) qui appliquerait à votre rencontre une **suspension automatique de votre licence pour une durée de trois mois**, conformément aux règlements fédéraux.

Dans l'attente de votre réponse (*à me faire parvenir à l'adresse mentionnée dans le cadre ci-dessus : coordonnées de l'arbitre*), je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signature de l'arbitre du tournoi



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

## COMPOSITION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

### Directeur National de l'Arbitrage

<b>HERNANDEZ</b> Gérard	06.87.13.62.24 <a href="mailto:hnz.gerard@wanadoo.fr">hnz.gerard@wanadoo.fr</a>	2 rue du Clair Matin 01500 ST DENIS EN BUGEY
-------------------------	--	---

### Directeurs

<b>BERNARD</b> Vincent	Directeur de la formation	06.03.87.75.51 <a href="mailto:VNJABERNARD@aol.com">VNJABERNARD@aol.com</a>	Le Baou Trouca 25 rue de la Centaurée 13800 ISTRES
<b>DERVIEUX</b> Dominique	Directeur des titres, tournois et sanctions	01.48.43.74.94 <a href="mailto:dttsdna@gmail.com">dttsdna@gmail.com</a>	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
<b>DESMOULIERES</b> Serge	Directeur des règlements	02.38.66.58.75 <a href="mailto:serge.desmoulieres@wanadoo.fr">serge.desmoulieres@wanadoo.fr</a>	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN
<b>PERNOUD</b> Claire	Directrice de publication du BAF	04.76.42.21.97/ 06.81.13.13.59 <a href="mailto:claire.pernoud@orange.fr">claire.pernoud@orange.fr</a>	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE
<b>FREYD</b> Laurent	Directeur des traductions	06.22.31.76.10 <a href="mailto:lfreyd@free.fr">lfreyd@free.fr</a>	27 Rue des Prés 95450 SAGY
<b>BASSARD</b> Edouard	Directeur des examens	06 03 99 39 10 (après 20h) <a href="mailto:edouard.bassard@gmail.com">edouard.bassard@gmail.com</a>	41 Place Notre-Dame 57 100 THIONVILLE

### Conseillers techniques

<b>BAUDSON</b> Chantal	06 20 32 07 57 <a href="mailto:soshin@voila.fr">soshin@voila.fr</a>	HLM Bellevue Bat O Quartier Val des Rougières 83400 HYERES
<b>PARIS</b> Thierry	04.37.69.09.36 <a href="mailto:thierry.paris@free.fr">thierry.paris@free.fr</a>	18 rue Gabillot 69003 LYON

# SUPERVISEURS

<http://www.ehecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=SRA>

*Monsieur Jean-Luc Violeau Arbitre Fide est nommé superviseur de la Ligue des Pays de Loire. Par ses connaissances, son expérience et sa connaissance du terrain, il sera un excellent superviseur reconnu par tous.*

---

## LES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ARBITRAGE

<http://ehecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA>

*Aidez-nous à tenir à jour le fichier d'adresses des Directeurs Régionaux !  
Veuillez communiquer à la DNA, dès que possible, toutes les modifications.  
Merci d'avance !  
Signalez tout changement également à Erick Mouret pour une mise à jour du site FFE*

---

## LES STAGES ANNONCÉS

En direct sur le site fédéral :

<http://www.ehecs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA>

**La liste complète des formateurs se trouve dans la rubrique arbitrage du site de la FFE :**

<http://www.ehecs.asso.fr/ListeArbitres.aspx?Action=DNA&Level=X>

*Sur décision du Directeur National de l'Arbitrage, David Moreau, Arbitre Fide, devient le vingtième formateur en titre au sein de la DNA. Toutes nos félicitations !*



## QUESTIONS / RÉPONSES D'ARBITRAGE

*Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").*

## QUESTIONS / RÉPONSES TECHNIQUES

*Si vous avez des questions techniques concernant les compétitions fédérales, n'hésitez pas à les poser directement à Sylvain Rivier sur le site internet de la FFE*

<http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=4>

### Challenge-blitz BNP-Paribas FFE

La FFE et la BNP-Paribas organisent le 1<sup>er</sup> challenge-blitz pendant l'année sportive 2010-2011. Cette compétition sera structurée sous la forme de tournois de blitz organisés par les clubs.

**Les joueurs doivent posséder une licence A ou B.**

Toutes les informations sont disponibles sur les pages spéciales du site de la FFE.  
[Challenge Blitz BNP-Paribas FFE.](#)

Lors des tournois organisés en septembre 830 joueurs licenciés ont réalisé des Perfs et 111 ont obtenu un classement blitz dès cette première publication.

[Le premier classement Blitz est disponible ici](#)

**Le fichier pour Papi avec les instructions d'utilisation est disponible en [Rubrique Arbitrage.](#)**

Documents autorisés : Livre de l'arbitre (L.A)  
Livre de la FFE (L.F)

Pour chacune des questions, donnez la décision (le plus important, une ou deux phrases maximum par réponse), puis justifiez votre réponse (le numéro avec l'alinéa précis du ou des articles concernés est souvent une justification suffisante).

### I – Open en 20 min KO - 90 joueurs:

	<p><b>Question 1 :</b> Dans cette position (trait aux blancs), le conducteur des blancs vous appelle pour vous signaler le mauvais placement des pièces (il a 2 fous de cases noires). <b>Qu'est-ce-que vous répondez ?</b></p>
---	---

**Question 2 :** Au bout d'une dizaine de coups, alors que la ronde est lancée depuis 5 minutes environ, un joueur vous appelle pour vous signaler une incohérence dans les pendules : il ne lui reste que 5 minutes (16 minutes pour son adversaire). **Que faites-vous ?**

**Question 3 :** Il ne reste plus qu'une partie en jeu et donc vous êtes à côté pour surveiller le zeitnot. Le conducteur des blancs laisse son roi en échec et appuie sur la pendule. A tempo, le conducteur des noirs joue un pion qui attaque alors la dame blanche et dit « échec » (alors qu'il y avait déjà échec avant). Le conducteur des blancs proteste et demande à reprendre son coup précédent puisque c'était un coup illégal.

**Que faites-vous ?**

**Question 4 :** Utilisation de pendules électroniques.

Les deux drapeaux sont tombés. Un petit « moins » sur le cadran de la pendule indique que le drapeau des noirs est tombé en premier. Le conducteur des noirs réclame le gain dès que les blancs tombent. Le conducteur des blancs réclame aussi le gain car le « moins » indique que les noirs sont tombés en premier.

**Quel est le résultat de la partie ?**

### II – Nullités par répétition de coups : Cadence : 50 minutes + 10 secondes par coup.

**Question 5 :** Le conducteur des blancs joue un coup, appuie sur la pendule puis l'arrête immédiatement pour vous appeler. Il vous indique qu'avec le coup qu'il vient de jouer, une position identique vient d'apparaître pour la 3<sup>e</sup> fois consécutive. Le conducteur des noirs souhaite continuer la partie. Après un rapide coup d'œil sur les 2 feuilles de parties, il vous apparaît comme évident que la position est identique à tous points de vue pour la 3<sup>e</sup> fois consécutivement. **Que faites-vous ?**

**Question 6 :** C'est la dernière partie de l'open. En crise de temps mutuelle où les joueurs jouent sur l'incrément, aucun des 2 joueurs ne notent. Comme c'est la dernière partie, vous vous trouvez à proximité de l'échiquier pour surveiller. Le conducteur des blancs, au trait, vous indique qu'après le coup que vient de jouer l'adversaire, la position est la même pour la 3<sup>e</sup> fois depuis le début de la partie. Depuis que vous surveillez la partie, c'est effectivement la 3<sup>e</sup> fois que cette position apparaît

sur le jeu. Le conducteur des noirs conteste et comme aucun des 2 joueurs ne notent, il demande à continuer la partie. **Que faites-vous ?**

**Question 7 :** Le conducteur des blancs note un coup sur sa feuille de partie et arrête la pendule pour vous appeler. Il vous indique que s'il joue ce coup, la position va apparaître pour la 3<sup>e</sup> fois dans la partie et donc il demande la partie nulle. Le conducteur des noirs n'est pas d'accord.

Après un rapide coup d'œil sur la feuille de partie, il vous apparaît évident que les coups n'ont pas été répétés au cours des 10 derniers coups. Le conducteur des blancs vous indique que c'était 15 coups avant que cette position soit déjà apparue deux fois (ce qui est vrai). **Que faites-vous ?**

**Question 8 :** Vous surveillez la dernière partie de l'open qui oppose deux jeunes joueurs. Les 2 joueurs viennent de répéter les coups et la même position vient d'apparaître sur le jeu pour la troisième fois consécutivement. Aucun des deux joueurs ne demande quoi que ce soit. **Que faites-vous ?**

### III - Demande de nulle en application de l'article 10.2 – Diverses situations et cadences :

Situation 1 : (case H8 en bas)	Situation 2 : (case H8 en bas)	Situation 3 : (case A1 en bas)	Situation 4 : (case A1 en bas)

**Question 9 :** Dans la situation 1 ci-dessus. Cadence : 2H + 1H après le 40<sup>ème</sup> coup.

**Temps des blancs : 0.36 (0 min 36 sec.) - Temps des noirs : 1.05. (1 min 05 sec.)** Après le 36<sup>e</sup> coup, le conducteur des blancs (au trait) vous appelle et vous demande la nulle en application de l'article 10.2. **Quelle est votre réponse ?**

**Question 10 :** Dans la situation 2 ci-dessus. Cadence : 15 minutes + 3 secondes par coup.

**Temps des blancs : 1.10 (1 min 10 sec.) - Temps des noirs : 1.55. (1 min 55 sec.)** Le conducteur des blancs (au trait) vous appelle et vous demande la nulle en application de l'article 10.2. **Quelle est votre réponse ?**

**Question 11 :** Dans la situation 3 ci-dessus. Cadence : 61 minutes KO.

**Temps des blancs : 0.03 (0 min 3 sec.) - Temps des noirs : 1.26 (1min 26 sec.)** Le conducteur des blancs (au trait) vous appelle et vous demande la nulle en application de l'article 10.2. Vous demandez de jouer un peu avant de prendre une décision. Le conducteur des blancs joue Fg5 rapidement puis tombe après le coup des noirs. **Quelle est votre décision ?**

**Question 12 :** Dans la situation 4 ci-dessus. Cadence : 20 minutes KO.

**Temps des blancs : 0.22 (0 min 22 sec.) - Temps des noirs : 0.01 (0min 1 sec.)** Le conducteur des noirs (au trait) vous appelle et vous demande le nulle en application de l'article 10.2. Il vous indique que son fou contrôle la case de promotion, donc s'il garde cette diagonale, dès que les blancs pousseront leur pion, il sacrifiera son fou et ensuite, les blancs ne pourront plus gagner, donc le nulle est inévitable. Vu le temps qu'il reste aux noirs, demander de continuer n'apportera pas grand-chose.

**Quelle est votre décision ?**

#### IV – Blitz dans diverses situations :

**Question 13 :** Lors d'un championnat départemental jeune, match de départage en 5 min KO. Il y a un seul match, donc l'arbitre est à côté de la partie. Le conducteur des blancs laisse son Roi en échec et appuie sur la pendule. L'adversaire ne dit rien. **Que faites-vous ?**

**Question 14 :** Lors d'un championnat départemental jeune, match de départage en 5 min KO. Il y a un seul match, donc l'arbitre est à côté de la partie. Le conducteur des blancs joue son Cavalier et le lâche alors que son Roi est en échec. Avant d'appuyer sur la pendule, il remet son Cavalier où il était et il joue le Roi (le Cavalier ne pouvait pas parer l'échec). Le conducteur des Noirs proteste. **Que faites-vous ?**

V – Open en parties longues: Cadence : 1h30 / 40 coups + 30 min + 30 sec. par coup tout le temps.

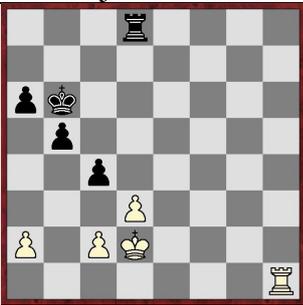
**Question 15 :** La ronde a débuté à 14H. A 17h59, les 2 joueurs ont joué 39 coups chacun (cf feuille de partie) et la pendule indique : **BLANC : 0 : 28 (0h28 min) NOIR : 0 : 33 (0h33 min).** Le conducteur des Noirs réclame le gain au temps. **Qu'est ce que vous faites ?**

**Question 16 :** Deux jeunes joueurs vous appellent. Le Roi blanc est en échec et ils ne savent pas depuis quand. Après 45 coups, les noirs semblent avoir partie gagnée (2 pièces de plus).

En reprenant les derniers coups, il est impossible de savoir depuis quand le Roi est en échec.

Vous reprenez donc la partie depuis le début.

Après le 6<sup>e</sup> coup, il est impossible de comprendre la partie, aucune des 2 feuilles n'est lisible et les joueurs ne savent plus ce qui a été joué. **Que faites-vous ?**

 <p>Case A1 →</p>	<p><b>Question 17 :</b> Dans cette situation, le conducteur des blancs joue dxc4. Comme c'est un coup illégal, vous ajoutez alors 2 minutes au conducteur des noirs et demandez au conducteur des blancs de jouer autre chose. Le conducteur des blancs joue alors Th6 +. Le conducteur des noirs joue le Roi immédiatement. <b>Que faites-vous ?</b></p>
--	---

Question 1 : **Il y a plus de 3 coups joués donc la partie continue comme ça.** Les blancs joueront avec 2 fous de cases noires. (Annexe sur le jeu rapide : 15.4.a ou A.4.a selon les numérotations).

Question 2 : **Il y a plus de 3 coups joués donc la partie continue comme ça, avec ce qu'indique la pendule.** (Annexe sur le jeu rapide : 15.4.a ou A.4.a selon les numérotations).

*Remarque : si une pendule affichait 1 heure, il faudrait sans doute intervenir contre le règlement pour ne pas risquer de mettre tout l'open en retard.*

Question 3 : **La partie continue comme ça, les blancs doivent parer l'échec puisque le conducteur des noirs le demande (il dit « échecs »).**

Même si il ne reste qu'une partie, nous sommes dans le cas où la supervision du jeu est inappropriée (A.4 ou 15.4 selon les numérotations). L'arbitre fait appliquer l'article 4 (le déplacement des pièces) seulement si l'un des 2 joueurs le demande (15.4.b.).

Question 4 : 15.4.d.iii (ou A.4.d.iii) : **La partie est nulle.** L'indication donnée par la pendule électronique (« moins ») ne change pas le règlement donc ne change pas le résultat.

Question 5 : Le conducteur des blancs n'est plus au trait puisque il a joué et appuyer sur la pendule. Il perd donc le droit de demander. **La partie continue.** (9.2.a et 9.4.).

*Remarque : Si la demande avait été faite dans les règles le « rapide coup d'œil sur la feuille de partie » évoqué dans la question n'aurait pas suffi, il aurait fallu refaire toute la partie sur un autre échiquier afin de vérifier avant de valider la demande.*

Question 6 : L'article 9.2 s'applique même si les joueurs ne notent pas. Si vous êtes persuadés que la position est identique pour la 3<sup>e</sup> fois et que la demande est faite dans les règles (au trait), ce qui est le cas, **la partie est nulle.**

Question 7 : Article 9.2. : La position doit être 3 fois la même, mais pas forcément consécutivement (« pas nécessairement par une répétition de coups »). Comme ça fait bien 3 positions identiques et que la demande est faite dans les règles, **la partie est nulle.**

Question 8 : Si aucun des 2 joueurs ne réclame, **l'arbitre ne bouge pas.** (Article 9.2).

Question 9 : Nous ne sommes en phase K.O., mais avant le contrôle de temps (avant le 40<sup>e</sup> coup). **La demande n'est donc pas recevable.** On peut éventuellement ajouter 2 minutes à l'adversaire. (10.1 et 10.2).

Question 10 : Nous ne sommes en cadence K.O., mais en cadence Fischer. **La demande n'est donc pas recevable.** On peut éventuellement ajouter 2 minutes à l'adversaire. (Articles 10.1 et 10.2).

Question 11 : **Gain Noir.** Le conducteur des Blancs avait un coup qui conduit de façon quasi-forcé au nul (Fxc5). Il n'a pas eu la lucidité de le faire. La partie est donc gagnée au temps pour les Noirs.

Question 12 : **Gain Blanc.** La démonstration ne tient pas : en 2 coups, les blancs peuvent mettre leur Cavalier en e7 pour aller faire promotion.

Question 13 : **On intervient, on ajoute 2 minutes au Noirs et on demande au conducteur des blancs de jouer un coup légal** (en appliquant 4.3 et 4.6). Articles 16.2 (ou B.2) et 7.4.

*Nous sommes dans un blitz ou la supervision est appropriée (1 arbitre par table en blitz). Donc les règles de compétition s'appliquent (Annexe sur le jeu en blitz). Dans ses conditions, l'article 7.4 s'applique normalement. Un coup illégal ne perd pas la partie, même en blitz (l'article 16.3 ou B.3 ne s'applique pas ici).*

**Question 14 : On laisse faire le conducteur des Blancs** (sauf si on estime qu'il y a volonté délibérée de perturber l'adversaire). L'article 7.4 ne s'applique que si le coup irrégulier a été achevé. Tant que le joueur n'a pas appuyé sur la pendule, le coup irrégulier n'est pas achevé (6.7.a.).

**Question 15 : Les Noirs ont gagné au temps !** (6.9. et 6.10.)

*Manifestement, l'ajout de temps est arrivé trop tôt (les joueurs ont probablement appuyé une fois de trop sur la pendule), mais comme les 40 coups n'ont pas été joués dans le temps imparti, les Noirs gagnent au temps.*

**Question 16 : La partie reprend au 6<sup>e</sup> coup.** (Article 7.4.a.)

**Question 17 : L'arbitre intervient : le conducteur des Blancs est obligé de jouer le pion d3 puisque il a touché ce pion et il existe au moins un coup régulier en bougeant ce pion.** Articles 7.4.a. et 4.3.

Documents autorisés :

LIVRE DE L'ARBITRE  
Livre de la fédération

*Vous devez expliquer vos réponses en citant impérativement l'article utilisé dans chaque cas.*

### **I – ARBITRE FÉDÉRAL 4**

1. Listez les compétitions où peut officier un arbitre fédéral 4 en qualité d'arbitre principal.
2. Quel est le minimum de l'indemnité journalière d'arbitrage ? Le maximum ?

### **II – LA COUPE DE FRANCE**

Vous arbitrez un match de coupe de France : l'équipe A reçoit l'équipe B.

- 1) Quelles sont les couleurs par échiquier ?
- 2) Quelle est l'heure de début des parties ?
- 3) A quel moment doit-on vous donner les compositions d'équipe ?
- 4) Qui signe le procès verbal de la rencontre ?
- 5) Qui gagne le match si les scores sont les suivants : victoire de l'équipe A au 1<sup>er</sup> échiquier, nulles sur les échiquiers 2 et 3, puis victoire de l'équipe B au 4<sup>e</sup> échiquier.
- 6) Qui gagne le match si les 4 parties sont nulles ?

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Quel est le classement Elo estimatif automatiquement accordé à un poussin ?
- 2) En juin 2010, quelle est la catégorie d'âge d'un joueur né en avril 2002 ?
- 3) Qui est le directeur des titres d'arbitre au sein de la D.N.A. ?
- 4) Combien de tournois composent le championnat de France individuel en août ? Lesquels ?

### **IV – APPARIEMENTS**

- 1) Donnez tous les appariements d'un tournoi toutes rondes à 8 joueurs.
- 2) Donnez tous les appariements du système Scheveninge pour 2 équipes de 4 joueurs.
- 3) Donnez le plan d'une coupe avec 8 joueurs.

### **V – DEPARTAGES**

Expliquez les départages suivants :

- 1) La confrontation directe
- 2) Le Kashdan
- 3) Le Sonneborn-Berger
- 4) Le Koya

## Corrigé de l'UV1 bis - session de juin 2010

### I – ARBITRE FÉDÉRAL 4

1) Toutes les compétitions pour un arbitre fédéral 4 (en qualité d'arbitre principal) sont expliquées dans le livre de l'arbitre (*RI DNA p26*) et dans le livre de la FFE (*compétitions homologuées p4.3.3*).

Un AF4 peut notamment arbitrer les matchs du Championnat de France des clubs jusqu'à la Nationale 2 et plus généralement les compétitions sans appariements au système suisse ou sans homologation FIDE (sauf exception...).

2) L'indemnité journalière d'un arbitre est comprise entre 50 € et 85 € (voir BAF 124 p12).

#### **90 % des candidats se sont trompés sur cette question !**

Il faut mettre à jour votre livre de l'arbitre avec les BAF et la page arbitrage du site internet de la FFE. Ce texte a été modifié en janvier 2010.

### II – LA COUPE DE FRANCE (*voir livre de la FFE p2.2*)

- 1) Une équipe a les blancs sur les échiquiers 1 et 4, l'autre aux échiquiers 2 et 3.
- 2) Début des parties : 14h15
- 3) On doit vous donner les compositions des 2 équipes au moins 15 minutes avant l'heure prévue pour la rencontre.
- 4) Les 2 capitaines et l'arbitre signe le procès verbal de la rencontre.
- 5) En cas d'égalité 1-1 l'équipe gagnante est celle ayant gagné sur l'échiquier 1 (sauf en finale).
- 6) Si les 4 parties sont nulles, le gain du match est attribué à l'équipe dont la somme des Elo est la plus faible.

### III – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Poussin : 1009 (*livre FFE règles générales p2.0.2*)
- 2) En juin 2010 (saison 2009-2010, calcul au 1er janvier 2010), la catégorie d'âge d'un joueur né en avril 2002 est petit-poussin. (*livre FFE RI art 19*)
- 3) Le directeur des titres d'arbitre au sein de la D.N.A. est M. Dominique DERVIEUX.
- 4) Il y a eu 10 tournois aux championnats de France individuel 2010 (*livre FFE p2.6.1*) : National, National féminin, National B, Accession, Accession féminine, Vétéran, Open A, Open B, Open C et Open D.

#### IV – APPARIEMENTS

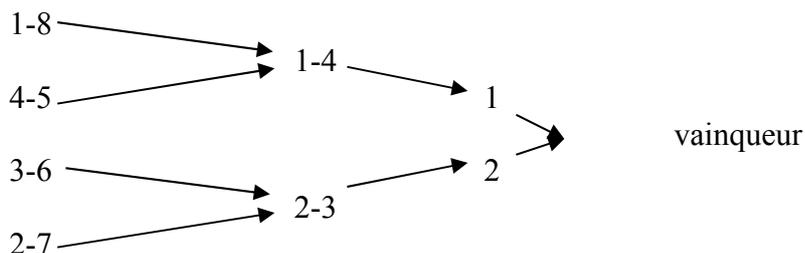
1) Tous les appariements d'un tournoi toutes rondes à 8 joueurs

R1	1 – 8	2 – 7	3 – 6	4 - 5
R2	8 – 5	6 - 4	7 - 3	1 - 2
R3	2 – 8	3 – 1	4 – 7	5 – 6
R4	8 – 6	7 - 5	1 - 4	2 - 3
R5	3 – 8	4 – 2	5 – 1	6 – 7
R6	8 – 7	1 – 6	2 – 5	3 – 4
R7	4 – 8	5 – 3	6 – 2	7 – 1

2) Tous les appariements du système Scheveninghe pour 2 équipes A et B de 4 joueurs :

ronde 1	ronde 2	ronde 3	ronde 4
A <sub>1</sub> - B <sub>1</sub>	B <sub>4</sub> - A <sub>1</sub>	A <sub>1</sub> - B <sub>3</sub>	B <sub>2</sub> - A <sub>1</sub>
A <sub>2</sub> - B <sub>2</sub>	B <sub>1</sub> - A <sub>2</sub>	A <sub>2</sub> - B <sub>4</sub>	B <sub>3</sub> - A <sub>2</sub>
A <sub>3</sub> - B <sub>3</sub>	B <sub>2</sub> - A <sub>3</sub>	A <sub>3</sub> - B <sub>1</sub>	B <sub>4</sub> - A <sub>3</sub>
A <sub>4</sub> - B <sub>4</sub>	B <sub>3</sub> - A <sub>4</sub>	A <sub>4</sub> - B <sub>2</sub>	B <sub>1</sub> - A <sub>4</sub>

3) Le plan d'une coupe avec 8 joueurs :



#### V – DEPARTAGES

1) La confrontation directe :

Si tous les joueurs ex-æquo se sont rencontrés, c'est la somme de ces points. Difficile à appliquer en système suisse mais utile en toutes rondes.

2) Le Kashdan :

4 points pour une victoire, 2 points pour une nulle et 1 point pour une défaite.

$$K = 4V + 2N + D$$

Une victoire et une défaite comptent plus que 2 nulles.

3) Le Sonneborn-Berger :

C'est la somme des points des adversaires que le joueur a battu et la demi-somme des points des adversaires contre qui le joueur a annulé.

4) Le Koya :

Pour les tournois toutes rondes, c'est le nombre de points obtenus contre les adversaires qui ont marqué 50 % ou plus.

# Session de juin 2010      UV 2      durée : 2 heures

Documents autorisés : **LIVRE DE L'ARBITRE ET LIVRE DE LA FÉDÉRATION**

**Pour chaque situation quelle est votre intervention et votre décision ?  
TOUTES VOS RÉPONSES DOIVENT ÊTRE JUSTIFIÉES !**

**Vous arbitrez un tournoi open à la cadence de 1 h 30 pour 40 coups puis 30 min avec ajout de 30 s par coup.**

Formule : 7 rondes sur 4 jours

Droits d'inscription : 44 € pour les seniors, 22 € pour les jeunes, gratuit pour les joueurs titrés (cf livre de la Fédération).

Liste des prix

Classement général

1<sup>er</sup> prix : 350 €

2<sup>e</sup> prix : 280 €

3<sup>e</sup> prix : 150 €

4<sup>e</sup> prix : 90 €.

- 1) Juste avant la 1<sup>re</sup> ronde l'organisateur vous demande de rajouter dans le règlement du tournoi un article pour empêcher les nulles « de salon ». Que faites-vous ?
- 2) Quel est le montant de l'inscription pour un junior ?
- 3) Vous n'avez rien précisé dans le règlement intérieur du tournoi, à quel moment un joueur en retard sera-t-il déclaré forfait ?
- 4) Après le début de la ronde, le téléphone portable d'un joueur sonne alors que son adversaire n'est pas encore arrivé. Que décidez-vous ?
- 5) A l'aide de la grille américaine ci-dessous, donner le nom des départages utilisés.
- 6) Calculer le premier départage pour les joueurs ex æquo à 4,5 points.
- 7) Calculer le deuxième départage pour les joueurs ex æquo à 5 points après le premier départage.
- 8) Calculer le montant des droits d'homologation à verser à la FFE.
- 9) Calculer les prix au classement général au système Hort, à la place puis partagés entre les ex æquo.
- 10) Calculer la variation du Elo FIDE de Victor ODDOS.
- 11) Quelle sera votre indemnité d'arbitrage ?
- 12) Un arbitre stagiaire vous a secondé. Quelles formalités devez-vous remplir et auprès de qui pour que son stage soit pris en compte ?

1er open d'Uvédeux						
Nr	Nom	Elo	Cat.	Fede	Ligue	Club
1	ALGARIN François	1828 F	Sen	FRA		
2	AUBRY Michel	1630 N	Sen	FRA		
3	BEN KALIF Mustapha	1440 N	Sen	FRA		
4	f BOSAK Mihai	2359 F	Sen	UKR		
5	BOYER Robert	2109 F	Vet	FRA		
6	CAILLAT Marius	1762 F	Sen	FRA		
7	COCHET Jules	2044 F	Jun	FRA		
8	COUDURIER Gaston	1750 F	Vet	FRA		
9	DESMONS Renaud	2163 F	Sen	FRA		
10	DUCRET Valentin	2000 F	Sen	FRA		
11	m FRULLONE Romain	2446 F	Sen	ARG		
12	GALMAR Hugues	1849 F	Sen	FRA		
13	GAUTHIER Louis	1540 N	Sen	FRA		
14	GUEANT Benoit	1799 F	Ben	FRA		
15	GUERARD Sonia	1450 N	Sen	FRA		
16	GUERET Richard	1399 E	Sen	FRA		
17	HAFRET Fanny	1955 F	Sen	FRA		
18	LECOEUR Raymond	2134 F	Sen	FRA		
19	MICOL Amélie	1330 N	Vet	FRA		
20	MORAND Alexandre	1190 N	Pou	FRA		
21	MOULIN Ludovic	1828 F	Vet	FRA		
22	g ODDOS Victor	2624 F	Vet	FRA		
23	ORTET Denis	1500 N	Vet	FRA		
24	PAYAN Fidel	1630 N	Sen	FRA		
25	f PHILIBERT Martin	2379 F	Sen			
26	PREVOST Henry	2110 F	Sen	FRA		
27	THEVENON Dominique	1520 N	Sen	FRA		
28	TRICHET Lionel	1930 N	Sen	FRA		
29	VALLON Jacques	1966 F	Sen	FRA		
30	VARAY Daniel	1790 N	Jun	FRA		
31	VARIN Nicolas	1741 F	Vet	FRA		
32	VARMONT Anais	1633 F	Pou	FRA		
33	VARMONT Jean-Claude	1693 F	Vet	FRA		
34	WOLF Marc	1696 F	Sen	FRA		

**1er open d'Uvédeux - grille américaine après la ronde 7**

Pl	Nom	Elo	Cat.	Fede	Ligue	Rd01	Rd02	Rd03	Rd04	Rd05	Rd06	Rd07	Pts	Bu.	Perf.
1	g <b>ODDOS Victor</b>	2624	Vet	FRA		+18N	+7B	+10N	+3B	+4N	+5B	=2N	<b>6,5</b>	32,5	2727
2	f <b>PHILIBERT Martin</b>	2379	Sen			+20N	+12B	-4N	+6B	+9N	+3B	=1B	<b>5,5</b>	33	2457
3	m <b>FRULLONE Romain</b>	2446	Sen	ARG		+14B	+9N	+5B	-1N	+8B	-2N	+11B	<b>5</b>	34	2382
4	<b>BOYER Robert</b>	2109	Vet	FRA		+23B	+19N	+2B	=8N	-1B	+11N	=6N	<b>5</b>	32	
5	<b>DESMONS Renaud</b>	2163	Sen	FRA		+15N	+16B	-3N	+12B	+7N	-1N	+14B	<b>5</b>	32	
6	f <b>BOSAK Mihai</b>	2359	Sen	UKR		+26B	+11N	=8B	-2N	+16B	+13N	=4B	<b>5</b>	29	2250
7	<b>DUCRET Valentin</b>	2000	Sen	FRA		+29B	-1N	+14B	+19N	-5B	+12N	+17B	<b>5</b>	28,5	2067
8	<b>PREVOST Henry</b>	2110	Sen	FRA		+24N	+22B	=6N	=4B	-3N	+18B	=9N	<b>4,5</b>		2151
9	<b>COCHET Jules</b>	2044	Jun	FRA		+17N	-3B	+20N	+22B	-2B	+19N	=8B	<b>4,5</b>		2101
10	<b>LECOEUR Raymond</b>	2134	Sen	FRA		+25B	+13N	-1B	=16N	-11B	+22N	>19B	<b>4,5</b>		2032
11	<b>VALLON Jacques</b>	1966	Sen	FRA		+30N	-6B	+15N	+18B	+10N	-4B	-3N	<b>4</b>	28	2048
12	<b>HAFRET Fanny</b>	1955	Sen	FRA		+28B	-2N	+24B	-5N	+17N	-7B	+21N	<b>4</b>	27	1900
13	<b>TRICHET Lionel</b>	1930	Sen	FRA		+21N	-10B	=17N	=20B	+15N	-6B	+18N	<b>4</b>	25,5	1888
14	<b>CAILLAT Marius</b>	1762	Sen	FRA		-3N	+31B	-7N	+28B	+22N	+16B	-5N	<b>4</b>	25,5	1881
15	<b>WOLF Marc</b>	1696	Sen	FRA		-5B	+27N	-11B	+33N	-13B	+29N	+25B	<b>4</b>	22,5	1796
16	<b>GALMAR Hugues</b>	1849	Sen	FRA		+27B	-5N	+30B	=10B	-6N	-14N	+23B	<b>3,5</b>	25,5	1845
17	<b>PAYAN Fidel</b>	1630	Sen	FRA		-9B	+32N	=13B	+24N	-12B	+27N	-7N	<b>3,5</b>	24,5	1751
18	<b>VARAY Daniel</b>	1790	Jun	FRA		-1B	+29N	+31B	-11N	+23B	-8N	-13B	<b>3</b>	26	1771
19	<b>ALGARIN Francois</b>	1828	Sen	FRA		+33N	-4B	+21N	-7B	+29N	-9B	<10N	<b>3</b>	25,5	1796
20	<b>COUDURIER Gaston</b>	1750	Vet	FRA		-2B	+28N	-9B	=13N	=27B	-23N	+30B	<b>3</b>	23,5	1687
21	<b>GUERARD Sonia</b>	1450	Sen	FRA		-13B	+25N	-19B	-23N	+26B	+24N	-12B	<b>3</b>	23	1677
22	<b>MOULIN Ludovic</b>	1828	Vet	FRA		+32B	-8N	+33B	-9N	-14B	-10B	+28N	<b>3</b>	22,5	1753
23	<b>AUBRY Michel</b>	1630	Sen	FRA		-4N	-33B	+34N	+21B	-18N	+20B	-16N	<b>3</b>	20,5	1694
24	<b>VARMONT Anais</b>	1633	Pou	FRA		-8B	+34N	-12N	-17B	+33N	-21B	+31N	<b>3</b>	20	1620
25	<b>VARMONT Jean-Claude</b>	1693	Vet	FRA		-10N	-21B	-27N	+32B	+28N	+31B	-15N	<b>3</b>	19	1494
26	<b>VARIN Nicolas</b>	1741	Vet	FRA		-6N	-30B	-28N	+34B	-21N	>33B	+27B	<b>3</b>	17,5	1512
27	<b>BEN KALIF Mustapha</b>	1440	Sen	FRA		-16N	-15B	+25B	+30N	=20N	-17B	-26N	<b>2,5</b>	21,5	1586
28	<b>ORTET Denis</b>	1500	Vet	FRA		-12N	-20B	+26B	-14N	-25B	+32N	-22B	<b>2</b>	21	1549
29	<b>GAUTHIER Louis</b>	1540	Sen	FRA		-7N	-18B	+32N	+31N	-19B	-15B	-34N	<b>2</b>	20	1487
30	<b>THEVENON Dominique</b>	1520	Sen	FRA		-11B	+26N	-16N	-27B	-31N	+34B	-20N	<b>2</b>	18,5	1504
31	<b>MORAND Alexandre</b>	1190	Pou	FRA		+34B	-14N	-18N	-29B	+30B	-25N	-24B	<b>2</b>	18	1378
32	<b>MICOL Amelie</b>	1330	Vet	FRA		-22N	-17B	-29B	-25N	+34N	-28B	EXE	<b>2</b>	18	1345
33	<b>GUERET Richard</b>	1399	Sen	FRA		-19B	+23N	-22N	-15B	-24B	<26N		<b>1</b>	22,5	1486
34	<b>GUEANT Benoit</b>	1799	Ben	FRA		-31N	-24B	-23B	-26N	-32B	-30N	+29B	<b>1</b>	16	1265

## Session de juin 2010 corrigé UV 2

Documents autorisés : **LIVRE DE L'ARBITRE ET LIVRE DE LA FÉDÉRATION**

**Pour chaque situation quelle est votre intervention et votre décision ?  
TOUTES VOS RÉPONSES DOIVENT ÊTRE JUSTIFIÉES !**

- 1) Si aucun dispositif n'a été précisé lors de la demande d'homologation, je ne peux pas en rajouter un juste avant la 1<sup>re</sup> ronde.

L'organisateur d'un tournoi peut, en accord avec l'arbitre principal, adopter un dispositif spécifique lié à l'application du 5.2.c, précisant par exemple un nombre de coups minimal, ou un temps de jeu minimal, ou l'accord de l'arbitre, voir une combinaison de ces 3 conditions. Ceci est soumis à l'approbation du responsable des homologations.

Livre de l'arbitre, 2.5 gestion des tournois, 1.1 formulaire H1bis.

- 2) 22 € : un junior a moins de 20 ans au 1er janvier de la saison en cours. LF, RI, catégorie d'âge, art. 19.

Les jeunes joueurs (- de 20 ans) ne doivent payer que 50 % des droits d'inscription. LF, compétitions homologuées, art. 2.3

- 3) 30 minutes.

Le Comité Directeur de la FFE a décidé d'appliquer en France les délais suivants :

1- Pour ce qui concerne les compétitions par équipe le délai pour arriver devant l'échiquier est de une heure,

2- Pour les compétitions individuelles ce délai est ramené à une demi-heure, sauf si le règlement du tournoi stipule autre chose.

Ce qui veut dire que par défaut et si rien n'est précisé dans le RI de la compétition, ce sont ces délais là qui s'appliqueront dans notre fédération.

- 4) Il a perdu la partie.

LA, règles du jeu, 12.3 b), son adversaire la gagnera sauf s'il arrive plus de 30 min après le début de la partie.

- 5) Bu : buchholz  
Perf. : départage à la performance

- 6) Prevost Henri :  $3 + 3 + 5 + 5 + 5 + 3 + 4,5 = 28,5$   
Cochet Jules :  $3,5 + 5 + 3 + 3 + 5,5 + 3,5 (*) + 4,5 = 28$   
Lecoœur Raymond :  $3 + 4 + 6,5 + 3,5 + 4 + 3 + 3,5 (*) = 27,5$

(\*) = le score ajusté du joueur n° 19 est de 3,5

7) Calcul du départage à la performance :  
 Pour Robert BOYER, pour les parties des rondes 1 et 5 on ramène le Elo à 2109 + ou – 350 points.

	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7
Elo adv.	1759 (2109 - 350)	1828	2379	2110	2459 (2109 + 350)	1966	2359
Rés..	1	1	1	0,5	0	1	0,5

On calcule M :  $(1759 + 1828 + 2379 + 2110 + 2459 + 1966 + 2359) / 7 = 2123$   
 On détermine la Quantité : 5 points sur 7 parties. On lit dans le tableau que Q = + 166  
 Donc pour **Robert BOYER**, la performance P =  $2123 + 166 = 2289$

Pour Renaud DESMONS, pour les parties des rondes 1 et 5 on ramène le Elo à 2163 + ou – 350 points.

	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7
Elo adv.	1813 (2163 - 350)	1849	2446	1955	2000	2513 (2163 + 350)	1813 (2163 - 350)
Rés..	1	1	0	1	1	0	1

On calcule M :  $(1813 + 1849 + 2446 + 1955 + 2000 + 2513 + 1813) / 7 = 2055$   
 On détermine la Quantité : 5 points sur 7 parties. On lit dans le tableau que Q = + 166  
 Donc pour **Renaud DESMONS**, la performance P =  $2055 + 166 = 2222$

- 8) Dans les tournois A, l'inscription est gratuite pour les GMI et les MI. LF, compétitions homologuées, art. 2.3)

2 inscriptions gratuites : GMI et MI  
 5 jeunes x 22 euros = 110 euros  
 27 seniors x 44 euros = 1188 euros

Total droits d'inscription : 1288 euros

Montant des droits d'homologation :  $1288 \times 7\% = 90,86$  euros

- 9) Calculer les prix au classement général au système Hort, à la place puis partagés entre les ex æquo.

Liste des prix	Classement	Calcul des prix au système Hort	Calcul des prix à la place	Calcul des prix partagés entre les ex æquo
1 <sup>er</sup> : 350 €	1 <sup>er</sup> <b>ODDOS Victor</b>	350,00 €	350,00 €	350,00 €
2 <sup>e</sup> : 280 €	2 <sup>e</sup> <b>PHILIBERT Martin</b>	280,00 €	280,00 €	280,00 €
3 <sup>e</sup> : 150 €	3 <sup>e</sup> <b>FRULLONE Romain</b>	75 + 24 = 99 €	150,00 €	48,00 €
4 <sup>e</sup> : 90 €	4 <sup>e</sup> <b>BOYER Robert</b>	45 + 24 = 69 €	90,00 €	48,00 €
	5 <sup>e</sup> <b>DESMONS Renaud</b>	0 + 24,00 €	0	48,00 €
	6 <sup>e</sup> <b>BOSAK Mihai</b>	0 + 24,00 €	0	48,00 €
	7 <sup>e</sup> <b>DUCRET Valentin</b>	0 + 24,00 €	0	48,00 €

10)

Adversaire	Classt adv.	Résultat	D	PD	$\Delta R$	
DUCRET	2000	1	400	0,92	$1 - 0,92 = 0,08$	
LECOEUR	2134	1	400	0,92	$1 - 0,92 = 0,08$	
FRULLONE	2446	1	178	0,73	$1 - 0,73 = 0,27$	
BOYER	2109	1	400	0,92	$1 - 0,92 = 0,08$	
DESMONS	2163	1	400	0,92	$1 - 0,92 = 0,08$	
PHILIBERT	2379	0,5	245	0,8	$0,5 - 0,80 = - 0,30$	

Somme des  $\Delta R = (0,08 \times 4) + 0,27 - 0,30 = 0,29$

Variation du Elo Fide de Victor ODDOS :

$K \times \Delta R = 2,9$

11) Indemnité d'arbitrage pour un tournoi au système suisse (cadence non rapide) :  $I = X \times P$

avec  $P = 17 \text{ €}$

et  $X = A + B + C + D$

$A = 7$  (nombre de rondes)

$B = 2$  (nombre de joueurs divisé par 20)

$C = 1$  (nombre de joueurs titrés divisé par 10 (titrés : GM, MI, MF))

$D = 1$  (somme des prix du tournoi divisée par 1500)

Les variables B, C et D sont arrondies à l'entier supérieur

$X = 7 + 2 + 1 + 1 = 11$

$I = 11 \times 17 = 187 \text{ €}$

Cette somme est ramené à 200 € en raison de l'application du « plancher » journalier.

$4 \text{ jours} \times 50 \text{ €} = 200 \text{ €}$

I

12) Je dois remplir une ASP (Attestation de Stage Pratique) LA, 2.5 Gestions des tournois, et je dois l'envoyer au directeur des titres en même temps que le rapport du tournoi.

Le directeur des titres en juin 2010 est Dominique Dervieux.

**Documents autorisés : Livre de l'arbitre (L.A)  
Livre de la FFE (L.F)**

**TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES**

**I Répondre aux questions**

- 1- Dans quels cas le droit de roquer a-t-il été perdu?
- 2 Comment note-t-on la prise en passant ?
- 3- Définir la « salle de jeu » en citant ce qu'elle comprend
- 4- Qu'est-ce qu'une fin de partie au K.O ? Citez une cadence s'y référant.
- 5- Que se passe t-il si au bout de 5 coups, les blancs se rendent compte que leur roi et leur dame sont inversés.
  - à la cadence 1h30 + 30 secondes par coup ?
  - à la cadence 15 min + 10 secondes par coup ?

**II Cocher la ou les bonnes réponses (justifiez votre choix en citant les articles de référence)**

- a) habituellement l'arbitre n'annonce pas la chute d'un drapeau
  - en partie longue
  - en rapide
  - en blitz
  
- b) à la cadence 3 min + 2 secondes par coup, Marc joue un coup irrégulier, son adversaire vous le signale :
  - vous ajoutez 2 minutes supplémentaires à son adversaire
  - vous enlevez 1 minute à Marc
  - vous déclarez la partie perdue pour Marc
  
- c) en rapide, Paul et Fabrice vous appellent, les deux drapeaux sont tombés
  - vous donnez le point à Fabrice qui a une dame de plus
  - vous déclarez la partie perdue pour les deux joueurs
  - vous déclarez la partie nulle
  
- d) en partie longue, Patrick a les blancs et son téléphone sonne. Vous pouvez attribuer comme résultat :
  - 0-1
  - 0-0,5
  - 1-0
  
- e) nous sommes au 58<sup>ème</sup> coup, en quelle(s) cadence(s) un joueur peut-il arrêter de noter les coups s'il lui reste moins de 5 minutes à la pendule
  - 1h 30 + 30 secondes par coup
  - 50 min + 10 secondes par coup
  - 1h 30 + 30 secondes par coup pour 40 coups puis 9 min + 3 secondes par coup

### **III Nulle ou pas nulle ?**

Vous arbitrez un **tournoi jeune à la cadence 1h30 + 30 secondes par coup**

1- Marie est au trait, elle vous appelle et vous dit que son adversaire vient de jouer Rf8 et qu'il y a 3 fois la même position. Son adversaire Stéphane, n'est pas d'accord.

- a) Décrivez votre intervention
- b) que se passe t'il si Marie s'est trompée ?

2- Leo vous appelle, il lui reste 1 min 30 à la pendule, il vous réclame la nulle car il estime que la position est bloquée et que son adversaire ne fait aucun effort pour gagner. Accordez-vous la nulle ?

3- Claire et Patrick vous appellent car ils ne sont pas d'accord sur le résultat de la partie. Claire qui a les blancs tombe au temps avec Roi et Dame contre Roi dépouillé pour Patrick. Ce dernier soutient qu'il a gagné puisque son adversaire est tombé au temps. Que décidez-vous ?

### **IV Championnats scolaires**

1- Combien de phases comportent les championnats scolaires

2- En quelles cadences se jouent les différentes phases ?

3- Le collègue Henri Matisse participe à la finale académique.

a) de combien de joueurs se compose l'équipe ?

b) Marie est pupille, elle est non classée. Quel classement se verra-t'elle attribuée pour la compétition ?

4- Le collègue Henri Matisse se qualifie pour la dernière phase ! Combien de rondes jouera-t'il ?

5- Si ce collègue gagne la phase nationale, quel titre remportera-t'il ?

### **V Jeunes**

1- Citez trois compétitions jeunes différentes

2- A quelle catégorie appartient un joueur né le 10 février 2003 ?

3- Quel est l'elo estimé de ce joueur ?

## Correction UVJ session Juin 2010

### I Répondre aux questions

1- si le roi a déjà bougé et/ ou avec une tour qui a déjà bougé. Article 3. 8 b) 1

2- e.p Annexe C.13

3- salle de jeu = zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur, et éventuellement tout autre emplacement spécifié par l'arbitre. Article 12.2

4- phase d'une partie où tous les coups restants doivent être exécutés dans un temps limité. Il s'agit de toute cadence sans incrémentation de temps. Exemple : 2h K.O. Article 10.1

5- cadence 1h30+ 30 s par coup : on annule la partie et on la recommence car on est en cadence lente.

-cadence 15 min + 10 s par coup : il s'agit d'une cadence rapide (Annexe A.1) : étant donné que plus de trois coups ont été joués, on ne peut plus réclamer pour cette inversion et par conséquent le roque n'est pas permis. (Annexe A.4)

### II Cocher la ou les bonnes réponses

a) en rapide, en blitz. (Annexe A.4 d) l'arbitre ne signale la chute que lorsque les deux drapeaux sont tombés.

b) Marc perd la partie. Il s'agit d'une cadence blitz (cf. Annexe C.1)

c) les deux drapeaux sont tombés : la partie est nulle. Annexe A.4 d)III)

d) Deux résultats sont possibles : 0-1 ou 0-0, 5 si l'adversaire de Patrick ne peut plus gagner la partie par une série de coups légaux, l'adversaire aura ½ point.

e) on peut arrêter de noter lorsqu'on a moins de 5 min à la pendule si et seulement si on ne bénéficie pas d'un incrément de 30 s ou plus par coup.

Donc deux réponses possibles : 50 min + 10 s par coup ou 1h30 + 30 s par coup pour 40 coups + 9 min + 3 s par coup puisqu'il est précisé que l'on est au 58<sup>ème</sup> coup donc dans la seconde phase de jeu où l'on ne bénéficie plus que de 3 s par coup.

### III Nulle ou pas nulle

1- a) en tant qu'arbitre, j'arrête la pendule, s'il m'est impossible de voir s'il y a bien trois fois la même position avec les feuilles de partie, je reconstitue la partie sur un autre échiquier à côté de ce dernier afin de pouvoir comparer les deux positions ou si je ne dispose pas d'un échiquier à côté, je note la position sur une feuille et je reconstitue sur un autre échiquier (Article 9.2 b)

b) si Marie s'est trompée, j'ajoute 3min de plus à Stéphane.

2- on n'accorde pas la nulle car nous ne sommes pas en K.O (Article 10.2).

3- Même si Claire est tombée au temps, Patrick ne peut pas gagner car il n'a plus que son roi, il ne peut donc plus mater son adversaire, je déclare la partie nulle. (Article 6.9)

#### **IV Championnats scolaires**

Cf. Livre de la fédération 3.2.1 « Championnats de France scolaires »

1- 3 phases : départementale, académique et nationale

2- 15 min K.O pour les phases départementale et académique. Pour la phase nationale, la cadence dépend de l'âge : 15 min + 10 s par coup en école primaire et 25 min + 10 s par coup en collège et lycée.

3- a) 8 joueurs dont 2 féminines au moins.

b) Elle aura un classement de 1000

4- 9 rondes

5- il remportera le titre de champion de France des collèves.

#### **V Jeunes**

1- les championnats de France Interclubs, scolaires, des Jeunes, Universitaire, Interclubs cadets

2- il a moins de 8 ans, il est donc petit poussin (cf. RI. Article 19, catégories d'âge)

3- Elo estimé de 1009. Cf. Règles générales pour les compétitions fédérales. Article 5. Estimation du Elo des joueurs.

**Le Bulletin des Arbitres Fédéraux est votre bulletin.  
 Vos expériences et vos questions nous intéressent.  
 Elles peuvent profiter au plus grand nombre.  
 Alors contactez la rédaction ou proposez des articles pour les  
 prochains numéros !**